



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 22726

Numéro SIREN : 807 678 511

Nom ou dénomination : 2THELOO RAILWAY

Ce dépôt a été enregistré le 21/05/2015 sous le numéro de dépôt 45647



1504569801

DATE DEPOT : 2015-05-21

NUMERO DE DEPOT : 2015R045647

N° GESTION : 2014B22726

N° SIREN : 807678511

DENOMINATION : 2THELOO RAILWAY

ADRESSE : 13 rue Riblette 75020 Paris

DATE D'ACTE : 2015/03/15

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENT

PF du 15/03/15 14B22726
e2

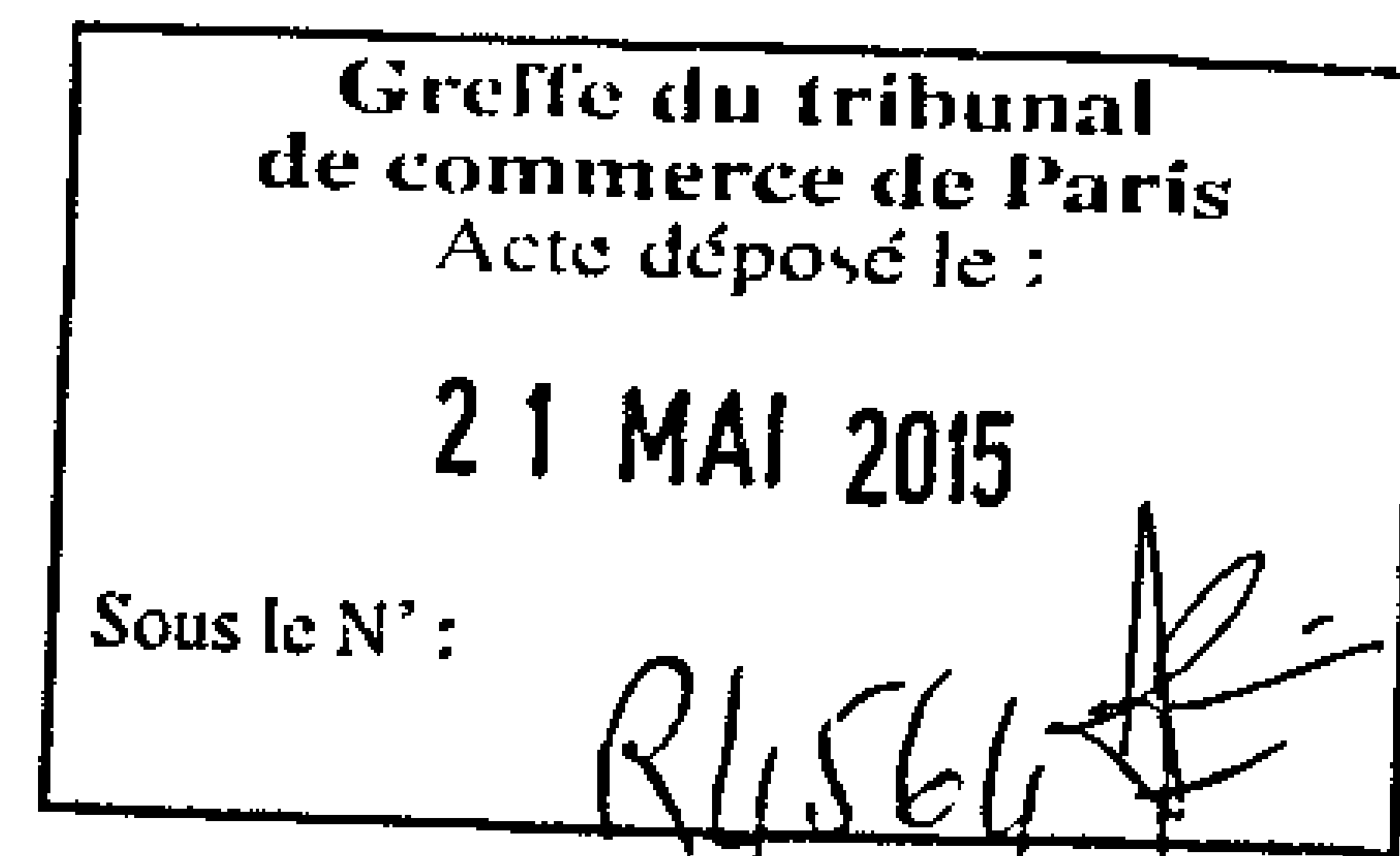
2THELOO RAILWAY

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 250 000 Euros

Siège social : 13, rue Riblette – 75020 PARIS

RCS PARIS 807 678 511

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2015



L'an deux mille quinze,

Et le quinze mars à dix heures,

La société 2THELOO FRENCH GROUP, société à responsabilité limitée de droit français au capital de 1.938.395 Euros, dont le siège social est situé 13, rue Riblette – 75020 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 808 012 553, associée unique de la société 2THELOO RAILWAY, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 250.000 Euros, dont le siège est situé au 13, rue Riblette – 75020 PARIS immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 807 678 511 a pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

Il a décidé du changement de Président. La société 2THELOO FRENCH GROUP, société par actions simplifiée, dont le siège social est au 13, rue Riblette – 75020 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 808 012 553, a été nommée en qualité de nouveau Président de la société 2THELOO RAILWAY pour une durée indéterminée.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président
Almar HOLTZ